

Assemblée générale de la fonction publique du mercredi 2 octobre 2019

Ayant pris connaissance des résultats des négociations avec le Conseil d'Etat, l'Assemblée générale de la fonction publique fribourgeoise du mercredi 2 octobre prend les décisions suivantes :

- 1. Au vu des pertes importantes subies par le personnel, de la bonne santé de la CPPEF et des finances publiques de l'Etat de Fribourg, enfin des décisions prises dans les cantons du Valais, de Vaud et de Genève, l'Assemblée rejette, en l'état, le paquet proposé par le Conseil d'Etat.*
- 2. L'Assemblée générale de la fonction publique fribourgeoise demande la réouverture des négociations avec le Conseil d'Etat, afin d'arriver à un accord équilibré.*
- 3. L'Assemblée générale de la fonction publique fribourgeoise demande une augmentation des mesures transitoires et compensatoires à 800 millions de francs, avec maintien de l'augmentation de la cotisation de l'Etat de 1%, ce qui devrait permettre de s'approcher de la revendication « pas de perte de rentes à 62 ans » et des montants alloués par les gouvernements de Genève et du Valais.*
- 4. Enfin, afin d'appuyer ces revendications, l'Assemblée appelle à une manifestation large et unitaire, le jeudi 7 novembre, 17h00, place-Python.*
- 5. L'Assemblée générale de la fonction publique fribourgeoise appelle la FEDE et la FAFE à se joindre à la manifestation du 7 novembre, et à discuter d'une position commune avec le SSP.*

Givisiez, le 2 octobre 2019